RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02378

Numéro SIREN: 808 829 626

Nom ou dénomination : MAK INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2021 sous le numéro de dépôt 23450

MAK INVESTISSEMENTS

AU CAPITAL DE 150 000,00 EUROS

R C S 808 829 626 DE EVRITACTE déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRITACTE déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRITACTE DE COMMERCE DE L'EVRITACTE DE L'EVRITACT

73 ROUTE DE CORBEIL

- 6 OCT. 2021

91390 MORSANG-SUR-ORGE

Numérb:

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE LE 02/06/2021

Au siège social situé au 38 RUE DU BOIS GALON

73 Route DE GARREI 94120-FONTENAY-SOUS-BOIS 51390 MORYANG_SUR- ORGE

L'assemblée est présidée par Monsieur MAKHLOUFI FARID, né-le-04:09:1 à REVIN, gérant qui constate que sont présents :

Monsieur HENDEI Saïd - Associé

Monsieur MAKHLOUFI FARID constate que tous les associés sont bien présents et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

> Approbation des comptes 2020

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1 Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée
- 2 La feuille de présence

Puis il rappelle que le texte des résolutions a été remis à chaque associé.

L'assemblée des associés lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation. La discussion est ouverte, diverses observations sont échangées et plus personne ne

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend connaissance des comptes sociaux 2020.

Il apparaît : - un CA de 1 652 389 € en hausse par rapport à 2019

- un résultat net de 218 731 €.
- un total de bilan de 838 404 €

Les associés décident de ne pas distribuer de dividendes et d'affecter ce résultat au report à nouveau en vue de consolider les fonds propres de l'entreprise et entamer une phase de nouveaux investissements pour poursuivre le développement de l'activité.

L'assemblée entérine à l'unanimité cette décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé un procès-verbal qui après lecture faite a été signé par tous les associés.

Signatures



Rerue

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES RÉPUBLIQUE

Nº 2065-SD 2021

cerfa

MPOT SUR LES SOCIÈTES	FRANÇAISE Libert		N° 11084*22
Exercise outwert in 0,10,1/2020 stoke in 31,1/12/2020 Regime empirise direptories Experimentation power feetuated fearmemble due groupe Regime reter remain Regime reter incremant X SI PMS innovanies, cocher la case cl-contre Si pitto pour le réputate de transport maritime), cocher la case A	Égalité	IMPÔT SUR I FS	ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION SOCIÉTÉS PAR TELEDEC.FR
SPREI Involvantins, cocher is asset choorer Si option pour le régime optionned de taxolion au tonosege, art. 299-9 8 (enfreprises de transport matitime), cocher le case A [IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE Désignation de la société. MAX. INVESTISSEMENTS - SIRRN : 80882626 **** SUB TELEDRO. TR *** Adresse du Sélop société Adresse du Sélop société Adresse du Sélop société REGIME FISCAL DES GROUPES Els cerretyrées packées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CG) Date draitée dans le groupe de la société déclaration Pour les sociétés filiales, désignation, advesse du lieu d'imposition et m' d'identification de la sociétés même: B ACTIVITE Si vous ever changé d'activité, octive 2 la case RECAPTULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (et néce de la déclaration m'2005) 1. Récultat fiscal Benéce imposable à 15 % Pu à long terme imposables à 29% 21,4 793 Définit Bientéric imposable à 15 % Pu à long terme imposables à 19 % Pu a condition de la société des managements de la case (et al. 2004) 2. Plus-valtes Entreprise proposable à 15 % Pu à long terme imposables à 19 % Pu condition en dévise prime imposables à 15 % Pu à long terme imposables à 19 % Pu condition en dévise prime imposables à 19 % Pu condition en dévise prime imposables à 19 % Pu condition en dévise prime imposables à 19 % Pu condition en dévise prime imposables à 19 % Pu condition en dévise prime imposables à 19 % Pu condition en dévise prime imposables à 19 % Pu condition en dévise prime imposables à 19 % Pu condition en dévise prime imposables à 19 % Pu condition de la case (entreprise ou voire franches Longo prime imposables à 19 % Pu condition de l'active de l	Exercice ouvert le 01/01/2020 et clos		
Significance optioned de texation au tomage, art. 209-0 8 (entreprises de transport maritime), cocher la case		oupe	Régime réel normal X
Delignation do la accidité MAX INVESTISSEMENTS - SIREN : 60823926		200 0 0 0 (de Assessation and Markitana Carabas In Asses
Désignation de la société. MAX INVESTISSEMENTS - SIREN : 608929626	Si option pour le regime optionnel de taxation au torma	ge, art. 205-0 & (entrepris	es de transport manune), cocher la case
MAK INVESTISSEMENTS - SIREN : 808829626			
Adresse du siège social: Ancienne adresse en cas de changement: Adresse du siège social: Ancienne adresse en cas de changement: Adresse du siège social: Ancienne adresse en cas de changement: Par le CORBSIL 91390 MORSAING-SUR-ORGE REGIME FISCAL DES GROUPES Les entrepties plordes sous le régime des groupes de sociétés doivent deposer cette déclaration en deux examplaires (art 223 A à U du CGI) Dait d'entide dans le groupe de la société déclaration Pour les sociétés fillates, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: B ACTIVITE Activités exercées C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (st notes de la déclaration n° 2005) 1. Résultat fiscal Bénéfice imposable à 15 % Bénéfice imposable à 15 % Bénéfice imposable à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV a long terme imposables à 19	Designation de la societe:		I I A COR EI COAL E MÉI ÉDÉCI A DÉE ++++
Addresse du siège social: Ancienne adresse en cas de changement: 73 RTS DE CORBEIL 91390 MORSANG-SUR-ORGE REGIME FISCAL DES GROUPES Les entreprises piacles sus le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (ant 223 à à U du CGI) Dans d'entrée dans le groupe de la seciété déclaration Pour les sociétés fillalen, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société même: B ACTIVITE Activités exercée C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2005) L'Resultat face à Bénéfice imposable à 15 % Bénéfice imposable à 15 % PV a long terme imposables à 19 % PV a long terme imposables à 19 % PV a long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV a long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV a long terme imposable	MAK INVESTISSEMENTS - SIREN : 808829	626	
PACTIVITE Activities exercises Benefice imposable a 15 % 3 12 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 3 12 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 3 12 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 3 12 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 3 12 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 3 12 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 3 12 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 3 12 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 3 12 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 4 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 4 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 5 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 5 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 6 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 7 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 7 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 7 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 8 (Resultant fiscal Benefice imposable a 15 %) 9 (Resultant fiscal Benefice imposa	Adresse du siège social:		
Pour les sociétés fillales, désignation, adresse du lieu d'imposition en n° d'dentification de la société mère; B ACTIVITE Activités overcées C RECAPTULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (ct. notice de la déclaration ne deux ever changé d'activité, cochez la casse C Resolution ne n° d'dentification de la société mère; Si vous avez changé d'activité, cochez la casse C Resolution ne n° d'dentification de la société mère; B ACTIVITE Activités overcées C RECAPTULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (ct. notice de la déclaration n° 2045) 1. Résultat fiscal Bénéfice imposable à 15 % Bénéfice imposable à 25 % 3 a 120 (droits de propriété industriels essainités imposable à 12 x 7 2) (Déficit de propriété industriels essainités imposable à 15 % Autres PV à long terme imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 % Bénéfice imposables à 0 % PV à long terme imposables à 0 % PV à long te			
REGIME FISCAL DES GROUPES Les entreprises placées sous la régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (an 223 A à U du CGI) Date d'ontrée dans le groupe de la société déclarante Pour les acciétés fillales, désignation, acriesse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: B ACTIVITE Activités exercées C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2005) Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % Bénéfice imposable à 25 % 214 791 Déficit Résultat fiscal Bénéfice imposable à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV à concession des brevets et	73 RIE DE CORBEIL		
REGIME FISCAL DES GROUPES Les entreprises placées sous la régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (an 223 A à U du CGI) Date d'ontrée dans le groupe de la société déclarante Pour les acciétés fillales, désignation, acriesse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: B ACTIVITE Activités exercées C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2005) Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % Bénéfice imposable à 25 % 214 791 Déficit Résultat fiscal Bénéfice imposable à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV à concession des brevets et			
REGIME FISCAL DES GROUPES Les entreprises placées sous la régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (an 223 A à U du CGI) Date d'ontrée dans le groupe de la société déclarante Pour les acciétés fillales, désignation, acriesse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: B ACTIVITE Activités exercées C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2005) Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % Bénéfice imposable à 25 % 214 791 Déficit Résultat fiscal Bénéfice imposable à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV à concession des brevets et	01200 MODEANG SUB_ODGE		
Les entreprises plackes sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux examplaires (art 223 A à U du CGI) Ditte d'arritrée dans le groupe de la société déclarante Pour les sociétés fillales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: B ACTIVITE Si vous avez changé d'activité, cochez le case C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2085) Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % Bénéfice imposable à 25% 21 4 79.] Déficit Résultat fiscal Bénéfice imposable à 15 % 38 1.20 (groupe des propriété indivistée assimés imposable au ture de l'example d'activitée, cochez le case 2. Plus-values PV à long terme imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % PV a long terme imposables à 19 % PV a long terme imposables à 19 % PV a de l'example (and 14 assimis) PV à long terme imposables à 19 % PV au des l'examples (and 14 assimis) PV à long terme imposables à 19 % PV au des l'examples (and 14 assimis) PV à long terme imposables à 19 % PV au des l'examples (and 14 assimis) PV à long terme imposables à 19 % PV au des l'examples (and 14 assimis) PV à long terme imposables à 19 % PV au des l'examples (and 14 assimis) PV à long terme imposables à 19 % PV au des l'examples (and 14 assimis) PV à long terme imposables à 19 % PV au des l'examples (and 14 assimis) PV à long terme imposables à 19 % PV au des l'examples (and 14 assimis) PV à long terme imposables à 19 % PV au des l'examples (and 14 assimis) PV à long terme imposables à 19 % PV au des l'examples (and 14 assimis) PV à long terme imposables à 19 % PV au des l'examples (and 14 assimis) PV à long terme imposables à 19 % PV au des l'examples (and 14 assimis) PV à long terme imposables à 19 % PV au des l'examples (and 14 assimis) PV à long terme imposables à 19 % PV au des l'examples (and 14 assimis) PV au des l'examples (and 14 assimis) PV au des l'example	91390 MORSANG-SUR-ORGE		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 à à U du CGI) Date d'arrivé dans le groupe de la société déclarante Pour les sociétés fillales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'édentification de la société mère: B ACTIVITE Si vous avez changé d'activité, cochez le case C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2085) 1. Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % Bénéfice imposable à 25% 214 793 Défect Résultat ris de cesation, de concession ou de sous-concession des brovets et 2. Plus-values PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV acondrées (art. 238 quindeclas) 3. Abstrements et confections notamment entreprises nouvelles ou implantiées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprise nouvelle, art. 44 assains Zone de restructuration de la défense Zone de développement prioritaire Banétice introduction Zone de restructuration de la défense Zone de développement prioritaire Banétice ou l'activité des revenus mobiliers de source française ou drangéries nouvelle, art. 44 assains Zone de nestructuration de la défense Zone de développement prioritaire Banétice ou l'activité des revenus mobiliers de source française ou drangère, ayant donné leu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt ou certificat de crédit d'impôt ou revenus auxquels est tableh, en vertur d'une convention fiscale conche avec un Etat étranger, un territoire ou une cellectivité Le concerner, une celle d'impôt proprisement le firmpôt de cet état, territoire ou collectivité unitorie d'Outre-mer, un crédit d'impôt une convention fiscale conche avec un Etat étranger, un territoire ou une cellectivité untoritoire d'Outre-mer, un crédit d'impôt une convention fiscale conche avec un Etat étranger, un territoire ou une cellectivité untoritoire d'Outre-mer, un crédit d'impôt est de déclaration n' 2256-SD par la société tête de groupe	REGIME FISCAL DES GROUPES		
Diet d'entrée dans le groupe de la sociétée filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la sociétée mère: B ACTIVITE		ociétés doivent déposer c	ette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
B ACTIVITE Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % Bénéfice imposable à 28% 214 791 Déficit Bénéfice imposable à 15 % Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et 2. Plus-values PV à long terme imposables à 19 % PV è long terme imposables à 19 % PV exonérées (est 238 quindécies) 3. Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (est 238 quindécies) 3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprise nouvelle, art. 44 seziles Jone franches Jones entreprises nouvelles, art. 44 seziles Zone de restructuration de la défense Zone de dévoloppement prioritaire Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 exertécies Zone franche urbain - Territiries entrepriseure, art. 44 cicles A Autres disposatifs Société d'investissement Benéfice ou déficit eronérée Zone de restructuration de la défense Zone de dévoloppement prioritaire Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 exertécies Zone franche urbain - Territiries entrepriseur, art. 44 cicles A Autres disposatifs Société d'investissement Benéfice imposables à 10 % Plus-values avanérées relevant du Laux de 15% 1. Aut titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Estal étrager, un territoire ou une collectivité El CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (ct. notice en le déclaration n' 2065) Si vous étes fentreprise, lêté de groupe, sourise au dépôt de la déclaration n' 2055-80 (art. 223 quinquies C-l-1), cocher la case ci-contre Si vous étes fentreprise élégènee à udépôt de la déclaration n' 2055-80 (art. 223 quinquies C-l-2), cocher la case ci-contre Si vous étes fentreprise désigènee à udépôt de la déclaration n' 2055-80 (art. 223 quinquies C-l-2), cocher la ca	Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Activités exercées C RECAPTULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2055) 1. Résultat fiscal Bénéfice imposable à 15 % Bénéfice imposable à 15 % 2. Plus-values PV à long terme imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposabl	Pour les sociétés fillales, désignation, adresse du lieu d'	imposition et nº didentific	ation de la société mère:
Activités exercées C RECAPTULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2055) 1. Résultat fiscal Bénéfice imposable à 15 % Bénéfice imposable à 15 % 2. Plus-values PV à long terme imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposabl			
Activités exercées C RECAPTULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2055) 1. Résultat fiscal Bénéfice imposable à 15 % Bénéfice imposable à 15 % 2. Plus-values PV à long terme imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposabl			,
Activités exercées C RECAPTULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2055) 1. Résultat fiscal Bénéfice imposable à 15 % Bénéfice imposable à 15 % 38 120 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et de notice de propriété industrielle assimilés imposable au toux de 10 % 2. Plus-values PV à long terme imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % PV			
Activités exercées C RECAPTULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2055) 1. Résultat fiscal Bénéfice imposable à 15 % Bénéfice imposable à 15 % 2. Plus-values PV à long terme imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposabl	B ACTIVITE		
1. Résultat fiscal Sénéfice imposable à 31 % Bénéfice imposable à 28% 214 791 Déficit			Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Bénéfice imposable à 15 % 38 120 d'aroits de proprété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % 2. Plus-values PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV expréses aux de 10 % PV a long terme imposables à 19 % PV a long terme imposables à 0 % PV a long terme imposables à 19 % Quindecles) 3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Deune entreprises innovantes, art. 44 sexies Deune entreprises innovantes and 4 sexies Deune entreprises innovantes art. 44 sexies Deune entreprises innovantes art. 44 sexies Deune entreprises exonérées relevant du minobilier cotée (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du l'une cotée de l'aux de 15 % Le l'une des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lleu à la délivrance d'un certificat de crédit d'imptot prévalents nor 2008 Plus PUPUTATIONS (c. noise de la déclaration n' 2008) 1. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité tertoriel de 10 de 1	C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IM	POSITION (cf. notice de l	a déclaration n°2065)
Benefice amposable a 15 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 19 % Autres PV a sexifer en zone d'exprese ou zones franches Zone de devioure en	1. Résultat fiscal Bénéfice imposable à	31 %	Bénéfice imposable à 28% 214 791 Déficit
2. Plus-values PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 % PV à long terme imposables à 0 % PV à long terme imposables à 0 % Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Société d'investissement Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Société d'investissement Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Société d'investissement Entreprise d'investissement Entreprise d'investissement Entreprise ou verturation de la défense Société d'investissement (indiquer + ou - selon le cas) Société d'investissement Entreprise d'imposition coute-mer : dans le sectaur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) D IMPUTATIONS cit noice de la déclaration n' 2005) 1. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriorie d'Outre-mer, un crédit d'impôt eprésentait de l'impôt ect état, territoire ou collectivité. E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. noice de la déclaration n' 2005) Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n' 2258-SD (aft. 223 quinquies C-I-1), oocher la case d-contre G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n' 2258-SD par la société fête de groupe (att. 223 quinquies C-I-2), oocher la case d-contre Identité du déclarant: Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Crivilité du déclarant: Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Crivilité du déclarant: MAKHLOUFI FARID Nom du déclarant: MAKHLOUFI FARID	Bénéfice imposable à 15 %		
Autres PV inoposables à 19 % PV à long terme imposables à 10 defense a zones d'entitele Plus-values contributes enteval A defeval A defense a zones d'entitele Plus-values entreprese un 4 decieration r' 2041 (coche la déleval d'entitele un certificat de crédit d'impôt terus enteval d'une convention fiscale conclue avec un Etal étranger, un territoire ou une collectivité le territoris de l'entitele de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité. E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIES (choice de la déclaration n' 2056-SD (at 203 quinquies C-1-1), coch	2. Plus-values		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-O A Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Zone franche d'activité Zone de restructuration de la défense Zone de développement prioritaire Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexiecies Zone franche urbaine – Treitine entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs Société d'investissement Behêfice ou déficit exonéré Indiquer + ou - selon le cas) 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lleu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 1. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité El CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2056) Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% F ENTRÉPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CEC/DAC4 (cf. notice du tembusier n° 2056-SD) Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-l-1), cocher la case ci-contre Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-l-2), cocher la case ci-contre G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Visa : CGA Viseur conventionné : Identité du déclarant : Date: 21/04/2021 Lileu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant : M Nom du déclarant : MAKHLOUF1 FARID	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposa	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexies Benéfice ou déficit exonère Benéfice ou déficit exonère Innoblière cotée (indiquer + ou - selon le cas) Autres dispositifs Benéfice ou déficit exonère Innoblière cotée (indiquer + ou - selon le cas) D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2055) D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2055) Au titre des revenus mobilières de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus mobilières de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus mobilières de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus mobilières de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus mobilières de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus mobilières de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus mobilières de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus mobilières de crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité. E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de declaration n° 2086) Recettes nettes sournises à la contribution de 2,5% F ENTRÉPRISÉS SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2085-8D) Si vous êtes l'entreprise, lête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-1), oocher la case ci-contre G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposa	bles à 0%
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	3. Abattements et exonérations notamment entreprises	s nouvelles ou implantée	s en zones d'entreprises ou zones franches
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		,	
Société d'investissement Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2055) 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité. E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065) Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% F ENTRÉPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CDC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-80) Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-l-1), cocher la case ci-contre G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Visa : CGA Viseur conventionné : Identité du déclarant : Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant : MNEMBLOUFT FARID			
immobilier cotée (indiquer + ou - selon le cas) 4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065) 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité. E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065) Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CDC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-90) Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé Comptable, conseil ou CGA: Visa : CGA Viseur conventionné : Identité du déclarant : Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant : MAKHLOUFT FARID			
D IMPUTATIONS (ct. notice de la déclaration n° 2065) 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Clat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité. E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065) Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% F ENTRÉPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formutaire n° 2065-80) Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé Comptable, conseil ou CGA: Visa: CGA Viseur conventionné: Identité du déclarant: Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant: MAKHLOUFT FARID	,		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité. E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065) Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% F ENTRÉPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CBC/DAC4 (cf. notice du formutaire n° 2065-80) Si vous êtes l'entreprise, lête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), occher la case ci-contre Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), occher la case ci-contre G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé Comptable, conseil ou CGA: Visa: CGA Viseur conventionné: Identité du déclarant: Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant: MAKHLOUFI FARID			quater W du CGI (cocher la case)
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité. E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065) Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% F ENTRÉPRISÉS SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CDC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-90) Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé Comptable, conseil ou CGA: Visa : CGA Viseur conventionné : Identité du déclarant : Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant : MAKHLOUF I FARID	`		su à la déligrance d'un certificat de crédit d'impôt
teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité. E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065) Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CDC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD) Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-l-1), occher la case ci-contre Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-l-2), occher la case ci-contre G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé Comptable, conseil ou CGA: Visa: CGA Viseur conventionné: Identité du déclarant: Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant: MAKHLOUFI FARID			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% F ENTRÉPRISÉS SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (d. notice du formulaire n° 2085-8D) Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé Comptable, conseil ou CGA: Viseur conventionné: Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant: M Nom du déclarant: MAKHLOUF1 FARID	teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'	'impôt de cet état, territoir	e ou collectivité.
F ENTRÉPRISÉS SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (d. notice du formulaire n° 2065-8D) Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé Comptable, conseil ou CGA: Visa: CGA Viseur conventionné: Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant: M Nom du déclarant: MAKHLOUFI FARID	L	EVENUS LOCATIFS (c	f, notice de la déclaration n° 2065)
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-l-1), cocher la case ci-contre Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-l-2), cocher la case ci-contre G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé Comptable, conseil ou CGA: Visa: CGA Viseur conventionné: Identité du déclarant: Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant: MAKHLOUFI FARID		S ALL DÉPOT DE LA DI	CLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. potice du formulaire n° 2065-SD)
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA Viseur conventionné : Identité du déclarant :	Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépô	it de la déclaration n° 2258	-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA Viseur conventionné : Identité du déclarant : Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant : M Nom du déclarant : MAKHLOUFI FARID		on n° 2258-SD par la socié	té tête de groupe (art. 223 quinquies C-l-2), cocher la case ci-contre
Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA Viseur conventionné : Identité du déclarant : Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant : M Nom du déclarant : MAKHLOUF1 FARID		al	Si oui Indication du logicial utilică
Identité du déclarant: Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant : M Nom du déclarant : MAKHLOUFI FARID	L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée	(Si oui, indication du logister danse
Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant : M Nom du déclarant : MAKHLOUFI FARID	Comptable, conseil ou CGA:	Visa	: CGA Viseur conventionné :
Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant : M Nom du déclarant : MAKHLOUFI FARID			
Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant : M Nom du déclarant : MAKHLOUFI FARID			
Date: 21/04/2021 Lieu: MORSANG-SUR-ORGE Civilité du déclarant : M Nom du déclarant : MAKHLOUFI FARID			Identité du déclarant:
Nom du déclarant : MAKHLOUFI FARID			
			Civilité du déclarant : M
Qualité du déclarant : GERANT	1		Nom du déclarant : MAKHLOUFI FARID
			Qualité du déclarant : GERANT
Examen de conformité prestataire :			

N° 2065 bis-SD **IMPOT SUR LES SOCIETES** 2021 re obligatoin ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR **ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065** (art 223 du Code général des impôt Si déposé néant, cochez la case : REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES payées par un établissement chargé du service des titres Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2) Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes d interposées Montant des distributions autres que celles visées en (a), g (b), (c) et (d) ci-dessus (3) h Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4) Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI Total (a à h) Montant des revenus répartis (5) REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à Pour les SARL chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Nom, prénoms, domictle et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): Montant des sommes versées: Nombre de * SARL, tous les associés: parts sociales Année au à titre de frais * SCA, associés gérants; à titre de à titre de frais de représentation, cours de appartenant à professionnels autres que *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités traitements, laquelle le haque associ de mission et de déplacement ceux visés dans les SEP et sté de copropriétaires de navires, associés. émoluments et en toute versement a gérants ou coparticipants indemnités Indemnités ropriété ou e été effectué usufruit. proprements dits forfaitaires 3 5 8 J DIVERS NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) * ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15% REMUNERATIONS MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les

DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032

Néant 🔲 ' Désignation de l'entreprise : MAK INVESTISSEMENTS - SIREN : 808829626 Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * Exercice N clos le. 31/12/2020 Brut Amortissements, provisions Net AA Capital souscrit non appelé **(**I) AB AC Frais d'établissement * CX CQ Frais de développement * AF ٨G Concessions, brevets et droits similaires ΑH ΑI Fonds commercial (1) 67 024 67 024 ΑK Autres immobilisations incorporelles ΑL AM Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles ΑO AN Terrains ΑP AQ Constructions ACTIF IMMOBILISE Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 69 280 15 300 53 980 DENOMBLEATIONS ΑT Autres immobilisations corporelles 12 350 12 350 ΑV ΑW Immobilisations en cours ΑX ΑY Avances et acomptes CS CT Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CU CVAutres participations BB Créances rattachées à des participations BC. BD BE Autres titres immobilisés BF BG Prêts BI BH Autres immobilisations financières * BK TOTAL (II) BJ 148 654 15 300 133 354 BL BM Matières premières, approvisionnements BN BO En cours de production de biens BP BO En cours de production de services BR BS Produits intermédiaires et finis ACTIF CIRCULAN BT BU Marchandises 138 710 138 710 ΒV Avances et acomptes versés sur commandes BW 72 346 72 346 BX BY Clients et comptes rattachés (3)* 154 967 154 967 ΒZ CA Autres créances (3) CB CC Capital souscrit et appelé, non versé Valeurs mobilières de placement DIVERS CD CE (dont actions propres CF CG Disponibilités 339 027 339 027 CH CI Charges constatées d'avance (3)* TOTAL (III) CJ CK 705 050 705 050 (IV) W Frais d'émission d'emprunt à étaler **(V)** CMPrimes de remboursement des obligations CN Écarts de conversion actif * (VI) TOTAL GÉNÉRAL (1 à VI) 1A CO 853 704 15 300 838 404 (2) Part à moins d'un an des CP (3) Part à plus d'un an : CR Renvois: (1) Dont droit au bail: immobilisations financières nettes Clause de réserve de propriété : * Immobilisations: Stocks: Créances:

du C	inde gê	réral des impôts)	,	
		Désignation de l'entreprise <u>MAK INVESTISSEMENTS - SIREN : 808829626</u>		Néant []•
		E:	cercio	e N
		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	150 000
		Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ī	Ecarts de réévaluation (2)° (dont écart d'équivalence EK)	рс	
_ ا		Réserve légale (3)	DD	15 000
PRES		Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
PRO	Ī	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF	
CAPITAUX PROPRES	Ì	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants • [5]	DG	1 320
APIT	Ī	Report à nouveau	DН	351 514
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	218 731
	Ì	Subventions d'investissement	DJ	
		Provisions réglementées *	DK	
	ĺ	TOTAL (I)	DL	736 565
spu		Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Autres fonds	opre	Avances conditionnées	DN	
Autr	ן בּ	TOTAL (II)	DO	
3.7	s.	Provisions pour risques	DP	
Provisions	charg	Provisions pour charges	DQ	
A S	ן ד	TOTAL (III)	DR	
		Emprunts obligataires convertibles	DS	
		Autres emprunts obligataires	DT	
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
9		Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs El)	DV	
DETTES (4)		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
5		Dettes fournisseurs et comptes ruttachés	ĐΧ	73 162
		Dettes fiscales et sociales	DY	28 677
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
		Autres dettes	EA	
Con rég	npte ul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
		TOTAL (IV)	EC	101 839
		Ecurts de conversion passif • (V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	838 404
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	18	
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
SI	(2)	Dont Cécart de réévaluation libre	1D	
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
RI	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *] EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
1	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1

[•] Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFiP N° 2052-SD 2021
Adapté pour la télé-péclaration par TELEDEC.FR

Désignati	on de l'ent	reprise :M	AK INVESTI	SSEMENTS - SIREN	<u>.</u>	808829626					Néant "
									Exercice N		
						France		liv	Exportations et raisons intracommunautaires		Total
	Ventes de	marchandi	ises *		FA			FΒ		FC	
			biens •		FD	1	652 389	FE		FF	1 652 389
2.	Productio	on vendue	services •		FG		032 307	FH		FI	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Chiffres o	l'affaires ne	ts *	.	FJ	1	652 389	FK		FL	1 652 389
PLO	Productio	on stockée *	•				032 303		<u> </u>	FM	1 032 303
D.EX		n immobili								FN	
UITS	Subvention	ons d'exploi	itation	<u> </u>						FO	
PROD				visions, transferts de cha	rges	• (9)		-		FP	
		oduits (1) (•					FQ	
							Total des pr	odu	its d'exploitation (2) (J)	FR	1 652 389
	Achats de	2 marchand	ises (v compris	droits de douane)*						FS	812 353
			narchandises)*	<u> </u>						FT	1 230
				res approvisionnements	(v c	omoris droits	de douane)	•		FU	1 230
				res et approvisionnemer		<u> </u>				FV	0
z			rges externes (· · ·	FW	
ATIO	<u> </u>		sements assimil							FX	12 489
ыола	<u> </u>	et traitement								FY	256 646
D.EX	Charges	sociales (10	<u> </u>							FΖ	133 007
CHARGES D'EXPLOITATION	<u> </u>			- dotations aux amort	isseı	ments *				GA	
CHAI	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo	bilisations	- dotations aux provis		·				GB	
	PLOIT	Sur actif	circulant : dota	tions aux provisions *						GC	
l	D.EX	Pour risq	ues et charges	: dotations aux provisio	ns					GD	ł
	Autres ch	arges (12)					·			GE	
1			1.00			• •	Total des ch	arge	es d'exploitation (4) (II)	GF	1 394 971
1 - RÉ	SULTAT D	'EXPLOITA	TION (I – II)						***************************************	GG	
SE EE	Bénéfice	attribué ou	perte transféré	e •					(III)	GH	0
opérations en commum	Perte sup	pportée ou l	bénéfice transfé	iré •		······································			(IV)	GI	0
	Produits	financiers d	le participation	s (5)			·			GJ	О
ERS	Produits	des autres v	valeurs mobiliè	res et créances de l'actif	imn	obilisé (5)			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	GK	0
PRODUITS FINANCIERS	Autres in	térêts et pro	oduits assimilés	(5)						GL	0
FIN	Reprises	sur provisio	ons et transferts	de charges						GM	0
DUITS	Différenc	es positive:	s de change				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-		GN	0
PRO	Produits	nets sur ces	ssions de valeu	rs mobilières de placem	ent					GO	0
		i_					Tota	l de:	produits financiers (V)	GP	0
RES	Dotation	s financière	s aux amortisse	ements et provisions *						GQ	0
NCIE	Intérêts e	et charges a	ssimilées (6)							GR	4 506
CHARGES FINANCIERES	Différenc	es négative	es de change							GS	
RGES	Charges	nettes sur c	essions de vale	urs mobilières de placer	nent					GT	0
CHA							Total	des	charges financières (VI)	GU	4 506
2 - RÉ	SULTAT F	INANCIER	(V – VI)							Gν	-4 506
3 - RÉ	SULTAT C	OURANT A	AVANT IMPÔTS	S (I - II + III - IV + V	- VI)				GW	252 912

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFip N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Dé:	signat	ion de l'entreprise MAK INVESTISSEMENTS - SIREN : 808829626			Néant []•
				Exc	orcice N
	S	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		0
STIC	EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	нв		0
RODI	EPTIC	Reprises sur provisions et transferts de charges	нС		0
124	EXC	The state of the s	HD		0
-	83	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		0
S	NEIT	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
HARG	NOL		HG		110
	EXCEPTIONNELLES		нн		0
		SULTAT EXCEPTIONNEL (VII VIII)	н		-110
Pa	articip	ation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	нJ	•	0
			нĸ		34 070
	•		HL		1 652 389
-		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	нм		1 433 657
5	— BÉ		HN		218 731
	(1)		но		210 /31
			HY		
	(2) 1		ıG		
	\vdash	(— Crédit-bail mobilier *	HP		
	(3) 1	Oont {	НQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 <i>bis</i>)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	нх		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
Slo	(9)	Dont transferts de charges	A1		
RENVOIS	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) dont cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5	A2		
22	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) Dont primes et cotisations	A4		
	(13)	complémentaires personnelles : facultatives A0 obligatoires A9			
		dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux PER A8 Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exerci	ice N	
	(7)	Detail des produits et charges exceptionnels (st le nombre de lignes est insulfisant, reproduite le cadie (/) et le joindre en annexe) : Charges exceptionnelles			uits exceptionnels
	<u> </u>		_		
	<u> </u>		-		
	(0)		Exerci	ice N	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs : Charges antérieures		Pre	oduits antérieurs
	-		\dashv		
	<u> </u>				

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(5)

	Désignation de l'entreprise MAK INVESTISSEMENTS Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice ou résultant d'une de virements de poste à poste de l'exercice ou résultant d'une de virements de poste à poste de l'exercice ou résultant d'une et virements de poste à une révaluation praiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une et virements de poste à poste de l'exercice ou résultant d'une et virements de poste de l'exercice ou résultant d'une et virements de poste de l'exercice ou résultant d'une et virements de poste d'exercice d'exercice ou résultant d'une et virements de poste d'exercice d'exercice ou résultant d'une et virements de poste d'exercice d'exercice ou résultant d'exercice d'exercice d'ex													
12	esignation of	de l'entreprise <u>MAK_INVE</u>	STISSEMENTS	T	Voleur brute des		Augme	ntatio						
c/	ADRE A	IMMOBILIS	SATIONS		immobilisations au début de l'exercice	Cor	nsécutives à une réévaluation pratiquée cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		et virements de poste à poste					
INCORP	Frais d'établ	issement et de développement	TOTAL I	cz	1	D8	2	D9	3					
INC	Autres pos	tes d'immobilisations incorp	orelles TOTAL II	КD	67 024	KE		KF						
	Terrains			KG		кн		кі						
	Sur sol	propre Dont Composants 19		KJ		KK		ĸL						
	Sur sol Sur sol Installatio et aména	d'autrui Dont Composants M1		КМ		KN		ко						
	Installation	ons générales, agencements Composingements des constructions	ants M2	ΚР		KQ		KR						
S	Installations et outillage	techniques, matériel Don	·	KS	66 330	KT		KU	2 950					
CORPORELLES	Installation	ons générales, agencements, ements divers *		kv	12 350	ĸ₩	0	кх						
ORPO	Matérico Mat	el de transport *		KY		ΚZ		LA						
٥	E Matérie et mol	el de bureau pilier informatique		цв		ıc		ம						
	Embalk divers	iges récupérables et		LE		LF		ស						
	Immobilisa	tions corporelles en cours]ин		n		IJ						
	Avances et	acomptes] LK		Щ		LM						
			TOTAL III	IN	78 680	w	0	ΙP	2 950					
	Participatio	ons évaluées par mise en éq	uivalence	8G		8M		8Т						
RES	Autres part	ticipations		8U		8V		8W	,					
FINANCIÈRES	Autres titre	s immobilisés		1P		1R		15						
FIN	Prêts et au	tres immobilisations financiè	res	IT.		1U		ıv						
			TOTAL IV	ĮQ		LR		LS						
		TOTAL GÉNÉRAL (I +	u + m + rv)	ØG	145 704	ØН	0	ØJ	2 950					
C.	ADRE B	IMMOBILISATIONS	Dir par virement de poste à poste	ninuti	ons par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale " ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice					
æ æ	Frais d'établi et de dévelo		IN 1	œ	2	DØ	3	D7	1					
INCORP		s d'immobilisations	Ю	LV		LW	67 024	1X						
T	Terrains		IP	ΙX	·	LY	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ΙZ						
İ		Sur sol propre	IQ	MA		мв		мС						
ļ	Construction	ns Sur sol d'autrui	IR	MD		МЕ		МF						
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	МG		мн		М						
_	Installations lage industri	techniques, matériel et outil- els	п	МJ		мк	69 280	ML						
CORPORELLES		Inst. gales, agencts, amé- nagements divers	IU	ММ		MN	12 350	МО						
ORPO	Autres	Matériel de transport	īV	MP		мQ		MR						
٥	immobilisatio	informatique, mobilier	ïW	MS		мт		MU						
	corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX	MV		мw		мх						
	Immobilisati	ions corporelles en cours	му	ΜZ		NA		NB						
1	Avances et	acomptes	NC	ND		NE		NF						
		TOTAL III	IY	NG		NH	81 630	NI						
	Participation mise en éc	ons évaluées par quivalence	ız	ØU		М7		ØW						
SES.	Autres par	ticipations	IØ]øx		ØY		ØZ						
FINANCIÈRES	Autres titre	es immobilisés	11	2B		2C		2D						
Ž	Prêts et auti	res immobilisations financières	12	2E		2F		2G						
Į		TOTAL IV	13	NJ		NK		2H						
₩			14	ØK	l	ØL	I .	Øм	ıl					





TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2021 Adapté pour la télé-déclaration par telediec.FR

				Exercice	N clos le 31/12/	/2020
	nt pratiqué la réévaluati					
M7	ur déclaration jusqu'à (e AK INVESTISSEMENT	•	re au cours duquei ia	provision speciale (coi. 6) devient nuite.	
Désignation de l'entreprise :	EK TIVESTISSEMENT		· · · -		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Néant X
CADREA		montant des écarts ol. 2) (1)	Utilisation de la	marge supplémentaire	d'amortissement	
	(441)		Au cours d	e l'exercice		Montant de la provision spéciale à
	Augmentation du montant brut	Augmentation du montant	Montant	Fraction résiduelle	Montant cumulé à la fin de l'exercice	la fin de l'exercice {(col. 1 – col. 2)
	des immobilisations	des amortissements	des suppléments	correspondant aux	(4)	- col. 5 (5)]
1.0	<u> </u>	2	d'amortissement (2)	éléments cédés (3)	5	6
Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions			·			
5 Installations techniques mat, et out, industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant le amortissables réévaluées dans le Le montant des écarts est obten	es conditions définies à l'a	rticle 238 bis J du code	général des impôts et	figurant à l'actif de l'e	apportées au montant entreprise au début de	des immobilisations l'exercice.
(2) Porter dans cette colonne le sup	oplément de dotation de l'	exercice aux comptes	d'amortissement (comp	te de résultat) consécu	itif à la réévaluation.	
(3) Cette colonne ne concerne que utilisé de la marge supplémenta		luées cédées au cours	de l'exercice. Il convi	ent d'y reporter, l'anno	ée de la cession de l'é	ément, le solde non
 (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes b) le montant cumulé à la fin de 			ntant correspond à des	éléments figurant à l'a	ictif de l'entreprise au	début de l'exercice.
(5) Le montant total de la provision	-					
		*****	· -			
CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31	DÉCEMBRE 1976 IMP	UTÉS SUR LA PROV	/ISION SPÉCIALE AU	J POINT DE VUE FI	SCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DAN						
2 - FRACTION RATTACHÉE A						
3 - FRACTION INCLUSE DAN						
3 - PRACTION INCLUSE DAI	is LA PROVISION SEE	CIALE EN FIN DE	ALKCICE			··· ··· · · · · · · · · · · · · · · ·
Le cadre B est servi par les seules	s entreprises qui ont imput	é leurs déficits fiscalem	ent reportables au 31 d	écembre sur la provisio	on spéciale.	
Il est rappelé que cette imputation à réintégrer chaque année dans leur r					de même, les entreprise	es en cause continuent
Ligne 2, inscrire la partie de ce dé aux colonnes 3 et 4 par une fraction de	ficit incluse chaque année ont les éléments sont fixés a	dans les montants porté lu moment de l'imputat	s aux colonnes 3 et 4 d ion, le numérateur étant	u cadre A. Cette partie le montant du déficit ir	est obtenue en multipli: nputé et le dénominateu	int les montants portés ir celui de la provision.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2021 Adapté pour la téléchéclaration par TELEDIEC.FR

Dá	Esignation de	l'ent	reprise MAK	IN	VESTI	SSEME	VTS												Néant □ °
С	ADRE A		Si	TU	ATION	IS ET N	101	VEMENTS (OU VENAI	DE VT	L'I EN	EXERCICE DES	AN DE	/IOR	TISSEME CTIF) *	NT	S TECHI	NIGU	ES	•
	IMMOBILI	ATIC	ONS AMORTISSABLES	5				nortissements l'exercice		Aug	mentations : dotation de l'exercice	ıs		minutions : ar férents aux él de l'actif et	ćmo	nts sortis	Мо		amortissements c l'exercice
	is d'établissen de développer		T	OTA	1. 1 C	Y			EL				EM				EN	-	·
	tres immobilis orporelles	tions)TAL	. II P	E			PF				PG				РН		
Ter	rrains				P	1			PJ				PK				PL		
		Sur s	sol propre		P	и			PN				Ю				PQ		
Co	onstructions	sol d'autrui	P	R			PS				PT				PU				
		générales, agencements agements des construct	P	v			PW				PX				PY				
	tallations techn tillage industrie		P	z		6 600	QA	L	8	700	QB				∞_		15 300		
	Autres	générales, agenceme agements divers	Q	D		·····	QE	_			QF				œ				
imn	nobilisations		riel de transport		Q	н			QI	L	·· ·		Q				QK _		
c	orporelles	infor	matique, mobilier		Q	L			QM	L	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		QN				QO _		
		et di	allages récupérables vers		[Q	-			QR	_			QS			••	QT		
			то	TAL	`			6 600	1	_	8	700	QW				QX		15 300
_	1	COT'A	J. GÉNÉRAL (I + I	I + I	11) Ø	N		6 600	ØР	Ĺ.,	8	700	ØQ				ØR		15 300
C	ADRE B	_	VENTILATIO	N [DES N	IOUVE	MEI	NTS AFFEC	TAN	JT	LA PROVISIO	N PC	OUR	AMORTI	ss —	EMENTS	DÉF	ROGAT	OIRES
In	nmobilisations				DOTAT	IONS							REP	RISES					vement net des
	mortissables	Di	Colonne 1 ifférentiel de durée et autres		Color Mode d		Ar	Colonne 3 nortissement fis exceptionnel	cal	Di	Colonne 4 fférentiel de durée et autres	N		onne 5 dégressif	Απ	Colonne nortissemen exceptions	t fiscal		in de l'exercice
Frais	établissements TOTAL I	М9	·	NI			N2	ежеериолие		N3	et autres	N4			N5	Схесрион		N6	 ;
Autre porel	es immob. incor-	┤、_		N8			P6			P 7		P8			P9			QI	
•	rains	Q2	}	Q3			Qı			Q5		Q6			Q7			Q8	
2	Sur sol propre	 Q9		Rı			R2			R3		R4			R5			R6	_
structions	Sur sol d'autrui	R7		R8			R9			SI		52			S 3			S4	•
	Inst. gales, agen et am. des cons			 S6			57			S8		s9			Ti			12	
	techniques et outillage	Т3		T4			15		-	T6		17			T8			179	
_	Inst. gales, ager am. divers	c บเ		U2			U3			U4		U5			U6			U7	
ns corp	Matériel de transport	บร		U9			vı			V2		V3			V4			V5 V5	
Autres immobilisations corporelles	Mat. bureau et inform. mobilie	- v6		 V7			V8			V9		Wi			W2			w ₃	
Per ima	Emballages	١		W5			W6			W 7		w8			W9			 x1	
₹	récup. et diver.	┨		x3			\\ X4			X5		X6			X7			X8 -	
Frais	s d'acquisition de s de participation	+	 	.~[· · · · · · ·	1										·	++-	
	TOTAL IV	s NL		L			_	 .		NM								NO	
(1	lotal général + II + III + IV)	NP		NQ		Total	NR	=:		NS		NT	1-1		NU			NV	
	il général non vent IP + NQ + NR)	'NW	1					Tal son vestile T + NU) NY			·-···			otal général ((NW - N		NZ			
С	ADRE C												,						
Δ	AFFECTANT	LES	NTS DE L'EXER S CHARGES RÉ EURS EXERCIC	PAR	ITIES	М		nt net au début l'exercice			Augmentations			Dotations de aux amorti					nt net à la l'exercice
	Frais d'émiss	on c	l'emprunt à étaler							Γ			Z 9				78		
	Primes de re	nbo	ursement des obli	ons								SP				SR			

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2021 Adapté pour la télé-déclaration par Telledec.FR

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise MAK INVESTISSEMENTS Néant 🛭 AUGMENTATIONS: DIMINUTIONS: Montant au début Montant Nature des provisions de l'exercice Dotations de l'exercice à la fin de l'exercice Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers TA TB TC 3T Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) TF TD TE Provisions pour hausse des prix (1) * 3V TG TH ΤI TO Amortissements dérogatoires 3X Dont majorations exceptionnelles de 30 % D5 D6 D3Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI) IJ ΙK IL IM TP TR 3Y TO Autres provisions réglementées (1) TT TU 3Z TS TOTAL I 4B **4**C 4D 4A Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients 4G 4H Provisions pour pertes sur marchés à 4J 4M Provisions pour amendes et pénalités 4P 4R 48 4U á٧ 4W Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions et obliga-tions similaires 4X 41 4Z 5Α 5C 5D SF Provisions pour impôts (1) 5B Provisions pour renouvellement des immobilisations * 5F 5H 5] 5K Provisions pour gros entretien et grandes révisions EP ER EO EO Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer * 5R 58 5T 5U Autres provisions pour risques et charges (1) 5W 5Y ΤX TOTAL II 6B 6D 6C - incorporelles 6F 6н 6E 6G - corporelles - titres mis 04 05 02 03 en équivalence immobilisations 9U 9X - titres de participation autres immobilisa-tions financières (1)* **Ø**8 09 Ø6 Sur stocks et en cours 6P 6R 68 6W 6U 6V 6T Sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation (1)* 6X 61 **6Z** TY TZ UA **7**B TOTAL III UB UC UD TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III) ŲE UF d'exploitation Dont dotations UH - financières et reprises UK exceptionnelles 10 Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 du C.G.I.

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

⁽¹⁾ à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2021

Dé	iona	tion de	l'entrep	rise: MAK INVESTISSEN	EN.	rs				 				Р.	AR TELEDE	Néant 🗆 •
⊢	ADR		- remiej	ÉTAT DES CRÉAN					Monta	nt brut	T		A i an au plus		A plus d	L
┝	г—		attachée	es à des participations			UL	1		1	UN	7	2 -	UN	- 3	-
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		ts (1) (UP	Ͱ			UF	\vdash		us		
DEL	<u> </u>			tions financières		 	UT				- Մ	\vdash		טש שט		
_				ı litigieux			VA				+			941		
			ances cl				UX				1					
				titres / Provision pour dépréciation UO	-	<u> </u>	Zi	-		154 96	7		154 967			
				ntie * \antérieurement constituée * 00 otes rattachés			UY	-			+					
DE L'ACTIF CIRCULANT				autres organismes sociaux			1				-					
JIRCU	500	curite s					UZ				+					
Ĕ	Éta	t et aut	, <u> </u>	pôts sur les bénéfices			VM								·	
E L'AC		llectivit	és Ta	xe sur la valeur ajoutée			VB	⊢			+					
 	р	ublique	s Au	tres impôts, taxes et versemer	its as	ssimilés —————	VN				+					
			Di	vers			VP									
			associé				VC									
L	De de	pensio	divers (n de titr	dont créances relatives à des c es)	per	itions	VR									
	Chan	ges cor	statées	d'avance			vs			72 34	6		72 346			
L						TOTAUX	VΤ			227 31	3 VI	j	227 313	W		
ह	(I)	M	ontant	- Prêts accordés en cou	rs d'e	exercice	VD									
RENVOIS			des	- Remboursements obtenu	s en	cours d'exercice	VE									
Ĺ	(2)	Prêts	et avan	ces consentis aux associés (pe	rson	nes physiques)	VF									
С	ADR	E B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut				A 1 an au plus 2	s		A plus d'1 an et 5 ans a	u plus	A plu	s de 5 ans 4
Em	prun	ts oblig	ataires c	onvertibles (1)	7Y											
Aut	res e	mprunt	s obliga	taires (1)	7Z.											
E	au	ints et d près de	s	à 1 an maximum à l'origine	VG						_					
		lisseme crédit (à plus d'1 an à l'origine	VH											
Em	prun	ts et de	ttes fina	ncières divers (1) (2)	84											
Fot	miss	seurs et	compte	s rattachés	8B		73	162		7	3 1	62				
Per	sonn	el et co	mptes r	attachés	8C											
Séc	urité	sociale	et autre	es organismes sociaux	8D											
	État	et	Impôts	sur les bénéfices	8E					,						
	autr	es	Taxe s	ur la valeur ajoutée	vw		28	677		2	8 6	77				
co	llecti	ivités	Obliga	tions cautionnées	vx											
Р	ublic	jues	Autres	impôts, taxes et assimilés	νQ			·								
Det	tes s	ur imm	obilisati	ons et comptes rattachés	8J											
Gro	upe	et asso	ciés (2)		٧I											
				tes relatives à des de titres)	8K				<u> </u>							
Del	te re	présent		titres empruntés	7.2											
		·· ~"				I						\dashv				
Pro		consta	tés d'av	ance	8L							- }				
Pro		consta	tés d'av	TOTAUX	8L VY	1	.01	839	VZ	10	1 8	39			-	
ENVOIS		Emp			⊢]	.01	839	(2)	Montant des div		mpn	unts et dettes contrac- ersonnes physiques	r.		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2021 Adapté pour la télé-déclaration par Télédéc.FR

Désid	netion	n de l'entreprise : MZ	NTS	Fom	nulaire déposé a	u titre	e de l'IR	ET		Néant □•		Exercice N, clos le : 31/12/2020			
		TÉGRATIONS			BÉNÉFICE C	ОМР	TABLE	DE I	EXER	CICE	WA				
ion	Rémi	ınération du travail (e	ntro	prises à l'IR) d	le l'e	xploitant ou des	les associés								3
duct	Avanta (sauf a	ges personnels non déduct mortissements à porter lign	ible: e ci	dessous)	WD			issements excéden				i) we		XE	
ું ge	Autres	charges et dépenses sompl l-4 du C.G.I.)			WF		Taxe s	ur les véhicules de orises à l'IS)			·	WG		1	
ses e		n des loyers à réintégrer da bail immobilier et de levée	ıns k	e cadre d'un	RA		Par	t des loyers disper . 239 sexies D)	rsée de	e réintégra	tion	RB])	1	
Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés Avantages personnels non déductibles ' (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Autres charges et dépenses somptuaires (an. 39-4 du CGI) WE Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS) Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option RA (Part des loyers dispensée de réintégration rédit-bail immobilier et de levée d'option WI Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis) Amendes et pénalités WJ Charges financières (art. 39-4 du CGI) WE Charges april levée d'option RA Charges financières (art. 39-4 du CGI) WE Charges à l'IS) Charges financières (art. 39-4 du CGI) WE Charges à l'IS) Charges financières (art. 39-4 du CGI) WE Charges à l'IS) Charges financières (art. 39-4 du CGI) WE Charges financières (art. 39-4 du CGI)												<u> </u>	xw	, 110	
on a		<u>ibles (ct. tableau 2058-B, c:</u> les et pénalités	adre	III)	WI			ooperatils non ded es financières (art.				xz	110	ł	110
SE		•	artic	le 155 du CG		1	C.I.E.	co maneteres (arti		, (, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2,		L	1 110	XY	
l gr	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI * Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)												17	34 070	
Bénéfices réalisés par une société you												K7			
Quiore-part de personnes ou un GIE WL à l'article 209 B du CGI L/												1			
positie s et ifféré		nettes à	•	· ——			a de 1	9 % (12,00 % p	Oth 10	es entre	льсь	a i ning.	oct sur le revenu)	ZN	
a — imposées au taux de 0 %												WN			
Moins-values nettes a long terme Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs • Moins-values nettes à l'impôt sur le revenu - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu - imposées aux taux de 0 % - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions												C	WO		
												1			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'18)												XR			
		ns diverses à		(art. 39-1-	3° et 21	12 du C.G.I.)	_		(activi	té exonér	ée)	sw		₩Q	
detail	er sur	feuillet séparé DONT		déduits p	ar les P	s antérieurement ME (art. 209 C) SX	<u> </u>		plus-va	part de 12 9 lues à taux	zéro	М8			
Réinté	gratio	n des charges affectée	s a	ux activités éli	gible	s au régime de t	axatic	on au tonnage						Υı	
Résult	at fisca	ıl afférent à l'activité r	ele	vant du régim	e opt	ionnel de taxatic	on au	tonnage						Y3	******
													TOTAL I	WR	252 911
11.	DÉD	UCTIONS						1	PERT	Е СОМ	PTAI	BLE DI	E L'EXERCICE	ws	
Quote	-part o	lans les pertes subies	par	une société c	le pe	rsonne ou un G.	I.E. •							WΤ	
Provision	ons et c	harges à payer non déduct	ible	s, antérieurement	taxée	s, et réintégrées dan	rs les n	ésultats comptable	s de l'	'exercice ((cf. tal	oleau 20	58-B-SD, cadre III)	Wυ	,
			1	- imposées a	u tai	ix de 15 % (12,80) % po	ur les entreprises	soum	ises à l'in	npôt si	ur le rev	enu)	wν	,
		Plus-values	1	- imposées a	u ta	ax de 0 %								WH	
ition rées		nettes à	{	- imposées a	u tau	ux de 19 %								WP	
impo liers e		long terme	1	- imputées s	ur le	s moins-values n	ettes	à long terme a	ntérie	eures				ww	
aricu sition	ŀ		-{	- imputées s	ur le:	s déficits antérier	urs							ХB	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Autr	es plus-values imposé	es :	au taux de 19	%									16	
]	Frac	tion des plus-values n	ette	s à court tern	e de	l'exercice dont l	l'impo	sition est diffé	rée •					wz	:
	Régi Proc	me des sociétés mères luit net des actions et	s et par	des filiales * ts d'intérêts :		Quote-part	de fr	ais et charges re oduits nets de p	stant zarticij	imposab pation	le	2A)	XA	
		uits de participations inc	_		les so						du Ç	GI)		ΖХ	
┢	Déd	uction autorisée au tit	re c	les investissen	nents	réalisés dans les	s colle	ectivités d'outre	e-mer	r *.				ZY	
.5	Majo	oration d'amortissemer	nt •											XD)
Mesures d'incitation		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés (4 apries)	К9			reprises nouvelles series)	L2	2		es entreprises ins 44 servies A)	ach antics	L5		ХF	
⊡	hattement le bénéfice xonérations				Soc	iété investissements immobilie ées (art. 208C)	" K	3	Zone	e de restructura Fense (41 tendo		PA		1	
Mesu	latte ke be	ZFU-TE (an. 44 octies et octies A)	ø۷		Bas	sin d'emploi à redynamiser 44 duodecies)	11	; ,	Zone	e franche d'act 41 <i>quaterdecie</i> s	ivité	ХC		1	
	A S P	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zor	ne de revitalisation rurale . 44 quindecies)	PC	:	7 _{cm}	ne de développ ricaire (41 syst	ement	РВ		1	
	Éca	rts de valeurs liquidati	ves	sur OPCVM		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·								xs	,
		déduction exceptionnelle art 39 decies	X9		dé	duction exceptionnel nulateurs de conduite	lle YI	i	d&	duction 39 decies	A	YA		ХG	;
Déduc	rions	déduction art 39 decies B	YB			duction t 39 decies C	YC	:		duction 39 decies	_	YD		1	
Déductions art 39 decies B 1B art 39 decies C 1C art 39 decies D 10 déduction diverses déduction art 39 decies F YI déduction art 39 decies G YI.												1			
Créance dégagée par le report en arrière de déficit															
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage Y2												,			
111	. RÉ	SULTAT FISCAL	_					<u>.</u>					TOTAL II	хн	
 		···		_		1	bá	énéfice (I moin	s II)		ΧI		252 911	1	
Résult	at fisc:	al avant imputation de	es d	éficits reporta	bles	: {-	clé	ficit (II moins	1)		l f			ХJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) • ZL															
Défici	ts anté	rieurs imputés sur les	rés	ultats de l'exc	rcice	(entreprises à l'	IS) •							ХГ	
RÉSU	LTAT I	FISCAL BÉNÉFICE (ligi	ne XN) ou DÉ	FICIT	l' reportable en a	vant ((ligne XO)			XN		252 911	хо	,

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032-NOT-SD



DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2021 Adapté pour la télé-déclaration par TELEDEC.FR

Montant net à la fin de l'exercice

Imputations

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise MAK INVESTISSEMENTS	Néant X
I. SUIVI DES DÉFICITS	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4
Fusions/Absorptions : Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4 bis Fusions/Absorptions : No sur l'exercice	mbre d'opérations K4
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5
Déficits reportables (différence K4-K5)	К6
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDA	ANTES
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1º <i>bis</i> Al. 1º du CGI, dotations de l'exercice	ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT	
(à détailler sur feuillet séparé) Dotations de l'	'exercice Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI °	ZW
Provisions pour risques et charges *	
8X	8Y
82	9A
98	90
Provisions pour dépréciation *	
90	9E
9F	9G
9н	9]
Charges à payer	
9K	91
9.4	9N
99	9R
98	9 Т
TOTAUX (YN - ZV à 98) et (YO - ZW à 9T)	YO
à reporter au tableau 2058-A : ligne V	VI ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237	septies du CGI)

Montant au début de l'exercice

Montant de la réintégration ou de la déduction

Ll

<sup>Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.</sup>

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2021

Adapté pour la télé-déclaration par TELEDEC.FR

	_										 		_
C	Xésig	nation de l'entreprise : MAK INVESTISSEMENTS									 	Néant [_]•
Γ		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice	øс				Affectations	– Rés	serves légales	ZB			
	L	antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		289	831	SS	aux réserves	– Au	tres réserves	ZD			
	SE	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			AFFECTATIONS	Dividendes			ZE		100	000
	ORIGINES		\vdash	192	648	ECT,	Autres répartition	ns		ZF			
	Ĭ	Prélèvements sur les réserves	ØE			£	Report à nouvea	u		ZG	 	382	479
	ſ	TOTAL I	ØF	482	479		(NB : le total I doit n	écessairement ét	re égal au total II) TOTAL II	ZH		482	479
	RE	NSEIGNEMENTS DIVERS									Exerci	ce N :	
	STA	- Engagements de crédit-bail mobilier				z le prix crédit-ba	de revient des bier il	ns J7	<u> </u>	YQ			
l	ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
l	ENGA	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
Γ		- Sous-traitance						······································		YT			
	RGES	- Locations, charges locatives et de copropriété		(dont mo	ontant des	loyers des biens pr une durée > 6 mois	is J8	<u> </u>	XQ			
ı	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU			
EE	ATS E	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (h	ors r	étrocessions	s)					ss			
S PO	AA	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et cou	rtage	s] _{YV} [
DÉTAILS DES POSTES	JAKES	- Autres comptes		(dont co	tisations o	ersées aux organisent professionnelles	a- ES	<u> </u>	ST	 		
DÉTA	7	Total du poste correspo	ndar		<u>-</u>		·		L_	ZJ			
l –		- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							· · · · ·	YW	 		-
l	IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			dont ta		ure sur les produit	zs ZS	b	9Z			
l	MI MI	Total du poste correspon	dant	à la ligne F	X du	tableau	n° 2052	• 1		YX	 		
	Κ.	- Montant de la TVA collectée								YY			
	TVA	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours	de l'e	exercice au tit	re des l	biens et	services ne constit	tuant pas des	immobilisations	YZ	 		
Г		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration	annı	uelle souscrit	le au ti	tre des	salaires DADS de	e 2020) •		øв			
		- Montant de la plus-value constatée en franchise	d'imp	oôt lors de la	prem	ière op	ion pour le régi	me simplifié	d'imposition •	øs			
	:RS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à rais	on d	es sommes n	nises à	la dispo	sition de la socié	té •	-	zĸ			%
	DIVERS	- Numéro de centre agréé *		XP					ons : (Liste au 2 le l'ann. III au C		oui coche non 0	T 1 ZR	
		- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d	impć	t prévue au	4 de l	'article :				RG	1		
ı		- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortisse	ment	exceptionnel o	chez l'e	ntreprise	investisseur dans	le cadre de l'a	rticle 217 octies	RH			
Г	μı	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe			Plus-valu	es à 15 %	JК		Plus-values à 0 %	JL	 -		•
	ROUP	3			Plus-valu	es à 19 %	J M		Imputations	JC			
	RÉGIME DE GROUPE	Groupe: résultat d'ensemble JD			Plus-valu	es à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
	GIME				Plus-valu	es à 19 %	JP		Imputations	JF	 		
1	Æ	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société m 2 si société filiale	ère,	јн	Nº SIRE	T de la	ociété mère du gr	oupe JJ					

⁽¹⁾ Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

[•] Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2021 Adapté pour la télé-déclaration par TELEDEC.FR

Désigr	ati	on de l'entreprise : MAK INVI	ESTI	SSEMENTS								Néant X
-	١.	- DÉTERMINATION DE LA VALEU	JR RÉ	SIDUELLE								
Nature o	t d	ate d'acquisition des éléments cédés		/aleur d'origine*	Valeur nette rééval	lućc	Amortisse en fran	ments pratiqués chise d'impôt	Autres amortissement	s•	Vale	ır résiduelle
	1	O		<u> </u>	<u> </u>							
	2											
	3											
									· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
»us	5									-		
satic	6								 			
bili	7											
- Immobilisations*	8											· · · ·
1 - 1	9											
	/ 10											
	Н											
	11											
	12	B						**	1			
			JES,	MOINS-VALUES	P- I I			ication fiscale	Long terme	ins-va	lues rea	Plus-value
	Prix de vente Montant global de la pli ou de la moins-val						rt terme		9			taxables à 19 % (1)
	П	©		G)		®	19 %	15 % ou 12,8 %	0	%	0
	Ц											
	2											
	3											
ns•	1											
- Immobilisations•	5									<u> </u>		
bilis	6											
lomi	7											
nI -	8			·								
-	9					ļ <u></u>			_			
	10			··								
	11											
	12			daiala da addustra								· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	13	Fraction résiduelle de la provisi éléments cédés			· · - · · · · · · · · · · · · · · · · ·	+	-					
	14	Amortissements irrégulièrement diffé				+						
	15	Amortissements afférents aux élém bles par une disposition légale				+						
	16	Amortissements non pratiqués en fiscale pour investissement, définie ment utilisée	par I	es lois de 1966, 1968	et 1975, effective-	+						,
	18	Provisions pour dépréciation des t values à long terme devenues sans	objet	au cours de l'exercio	ce							
s	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme											
nent	20	Divers (détail à donner sur une no										
, élén	CADREA : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ①											· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Autres éléments		CADRE B : plus ou moins-value des lignes 1 à 20 de la			total algébrique		(A)		(B)			(C)
L		CADRE C : autres plus values tax	able	5 19 % (II)					(Ventilation par taux)			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2021
Adaptr pour la trus-déclaration par TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article du Code général des impôt		S-VALUES DE FU	ISION OU D'A	PPORT ADAPTE	IN ZUJY-D-SD ZUZI LPOUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION PAR TELEDEC.FR				
Désignation de l'entreprise : MAK INVESTISSEMENTS Néant X *									
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)									
	Origine	Montant net	Montant	Montant compris	Montant				
	Imposition répartie	des plus-values réalisées*	antérieurement réintégré	dans le résultat de l'exercice	restant à réintégrer				
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)		i						
au cours de	sur 10 ans								
l'exercice	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)								
	TOTAL 1								
	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer				
	N-1								
	sur 3 ans au titre de N-2								
	N-1								
	N-2								
Plus-values réalisées	N-3								
au cours des	Sur 10 ans ou sur une durée N-4								
exercices antérieurs	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> N-5								
	1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI) N-6								
·	() au titre de : N-7								
	N-8								
	N-9								
	TOTAL 2		-						
Cette	B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES rubrique ne comprend pas les plus-values	S DANS LES RÉSULTATS afférentes aux biens non am	DES SOCIÉTÉS BÉNÉI ortissables ou taxées lors o	FICIAIRES DES APPORTS les opérations de fusion ou c	l'apport.				
Plus-values d	le fusion, d'apport partiel ou de scission norales soumises à l'impôt sur les sociétés seul		P	lus-values d'apport à une socié rofessionnelle exercée à titre in	té d'une activité				
	e des plus-values et date fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer				
					_				
	TOTAL								



SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2021
Adapté pour la tillé-déclaration
par TelledleC.FR

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : MAK INVESTISSEMENTS

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 0 ou 12,80 % 0.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 0.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 0.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1		②	③	④
Moins-values nettes	И			
	N-1			
	N - 2			
Moins-values nettes à	N-3			
long terme subies au cours des	N-4			
dix exercices antérieurs	N - 5			
(montants restant à	N-6			
déduire à la clôture du dernier	N-7			
exercice)	N-8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine			Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations	Solde des moins-values	
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	(article 2191a (article 2191a sexies-0 sexies-0 bis du CGI)		À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾	sur le résultat de l'exercice	à reporter col.J=S+I)+F-G-H	
(1)		<u> </u>	<u>(3)</u>	<u> </u>	<u> </u>	•	<u> </u>	
Moins-values nettes	N							
	N-1							
	N-2							
Moins-values nettes à long terme	N-3							
subies au cours des dix exercices	N-4							
antérieurs (montants	N-5							
restant à déduire à la clôture du	N-6							
dernier exercice)	N - 7							
,	N-8							
	N - 9							
	N - 10	-						

⁽¹⁾ Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032



RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2021
Adapté pour la télé-déclaration par Télédécler

formulaire obligatoire
(anticle 53A du Code
général des Impôts)

[RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES (
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>MAK_INVESTISSEMENTS</u>							Néant X °	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L	ΈN.	IREGISTREMEN	IT DE LA I	RÉSERVE SPÉCIALE	POUR	L'EXERCICE	N	
			Sous-compto	es de la réserve spéciale des	plus-value	s à long terme		
		taxées à 10 %	taxées à l	15 % taxées à 18 %	tar	tées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1				-			
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2							
TOTAL (lignes 1 et 2)	3							
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4							
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5							
TOTAL (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale (ligne 3 – ligne 6) à la clôture de l'exercice	7							
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)								
montant de la réserve réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours d		montants prélevés sur la réserve montant de la					e la réserve	
à l'ouverture de l'exercice Rannée		donnant lieu ne donnant pas lieu à complément d'impôt (3) à complément d'impôt (4)			à la clôture de l'exercice (6)			
		•						
			:					

[•] Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE ADAPTÉ A PAR						
Désignation de l'entre	prise: MAK INVES	TISSEMENTS		Néant		J•
Exercice ouvert le: .0.	de m	ois 1	.2			
DÉCLARATION DES	EFFECTIFS					
Effectif moyen du per	sonnel * :		ΥP			17
Do	YF					
Do	ont handicapés		YG			
Effectifs affectés à l'a	ctivité artisanale		RL			
CALCUL DE LA VALE	EUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires	de référence CVAE					
Ventes de produits fa	briqués, prestations	de services et marchandises	OA	1 (652	389
Redevances pour cor	ncessions, brevets, li	cences et assimilées	ок			
Plus-values de cessio	on d'immobilisations	corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frai	s inscrites au compt	e de transfert de charges	ОТ			
		TOTAL 1	ОХ	1 (652	389
II - Autres produits à	retenir pour le cal	cul de la valeur ajout ée				
Autres produits de ge	ОН					
Production immobilise	OE		•			
Subventions d'exploit	OF					
Variation positive des		OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						
		TOTAL 2	ОМ			
III - Charges à reteni	ir pour le calcul de l	la valeur ajoutée ⁽¹⁾				
Achats			ON		812	353
Variation négative des	s stocks		OQ			
Services extérieurs, à	rs et des redevances	OR		170	346	
Loyers et redevances convention de location	os					
Taxes déductibles de	ΟZ					
Autres charges de ge	ow					
Charges déductibles	ου					
Fraction déductible de la cadre d'une convention d	09					
Moins-values de cess	sion d'immobilisations	s corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY			
		TOTAL 3	Ol		982	699

	Cadre réservé a	u m	ono-	étab	ssement	au sens d	e la CVAI	<u> </u>			<u>'</u>
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono- le cadre ci-dessous et la case SA, vous sei									n* 1330-CVAE-S	D), veu	ıillez compléter
Mono établissement au sens de la CVAE, cod	ther la case	EV	$ \overline{} $								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)				×			Effectifs a	u sen	s de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entre	eprises réponda	nt au	TX CO	nditi	ns de déte	ention fixée	s à l'article	223	A du CGI)	нх	
Période de référence		GY			_			GZ			-
Date de cessation	····································		•					HR			

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n[∞] 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les SA

(total 1 + total 2 - total 3) OG

669 690

IV - Valeur ajoutée produite

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Calcul de la valeur ajoutée

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production

immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD 2021

Adapté pour la télé-déglaration par TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant .

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MAK INVESTISSEMENTS - SIREN : 808829626							
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902				
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	1000				
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNI Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination	% de détention L Nh de	parts ou actions				
' '	Dénomination L	% de détention L Nb do	e parts ou actions				
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :		% de détention Nh de	e parts ou actions				
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) LAdresse :	Dénomination	% de détention L Nh de	e parts ou actions				
Nom marital Naissance : Date 04/09/1973 Adresse : 113 RUE BOIELDIEU	Nom complet MAKHLOUFI FARI	, , ,	parts ou actions 510				
76420 BIHOREL	RAUX	% de détention Nb de mmune ANNABA Pays [parts ou actions 490				

⁽¹⁾ Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de poner le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

^{*} Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G-SD 2021

Adapté pour la télé-déclaration par TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant X.

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MAK INVESTISSEMENTS - SIR	EN : 808829626
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905
Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) LAdresse :	% de détention
Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	% de détention
Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	% de détention
Forme juridique Dénomination	% de détention
Forme juridique Dénomination	% de détention
Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	% de détention

Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.